

Connaissance d'une situation de harcèlement*

Accueil de la victime par la CPE

Accueil des témoins par la CPE

Accueil de l'auteur présumé par la CPE

Ces entretiens avec la CPE permettent de comprendre ce qu'il se passe (Qui ? Quoi ? Comment ? Quand ? Où ?)

Information du Chef d'Etablissement



Accueil des familles

Victime
Informations sur les mesures de protection.

Auteur
Rappel de la loi.
Informations sur les mesures de réparation

Proposition systématique à la famille de la victime d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.

Informations sur les sanctions/punitions, les mesures de réparation.



Information des membres de la cellule de vigilance pour la mise en place d'un suivi post événementiel.



Mise en place d'actions de prévention supplémentaires en fonction de l'analyse de la problématique identifiée.

**Signalée par : adultes de l'établissement, parents d'élèves, camarades, témoins... Ou identifiée à partir de l'observation de l'élève dans sa globalité (résultats, absentéisme, vie dans la classe, dans l'établissement...)*